

Monsieur le président, on dirait que ces hommes sont payés par les gros manufacturiers. Au fait, ils le sont puisqu'ils sont là grâce à la finance des manufacturiers. Ils travaillent dans leur intérêt, mais ils n'osent pas dire à la population ce qu'ils font réellement. Car, ce qu'ils font vraiment, ce n'est que lancer un écran de fumée afin de pouvoir se cacher derrière pour s'y dissimuler. Ils utilisent cet écran de fumée pour tenter de prouver au monde ou de dire à la population canadienne: Eh bien, nous avons fait quelque chose pour le consommateur. Mais en réalité, ils ne font absolument rien. Ils utilisent le consommateur comme un tremplin pour parvenir à leurs fins, soit celles de protéger le capitalisme qui nous écrase aujourd'hui.

Monsieur le président, voilà les observations que je désirais faire, parce que je ne pouvais laisser passer sous silence cette double d'hypocrisie qu'on affiche sans cesse en cette enceinte.

Au fait, on nous présente toujours des lois sous de faux «rayonnements»...

Une voix: Quelle lumière!

M. Gauthier: ...on fait toujours croire au peuple que, demain, il bénéficiera d'une loi qui lui aidera vraiment. Cependant, quand la loi est adoptée, on constate que c'est simplement pour rire du peuple canadien et qu'on utilise ce dernier pour arriver à ses fins.

Comme le signale un de mes collègues, ils font des lois de sépulcres blanchis.

Monsieur le président, je suis d'avis que les pharisiens ne manquent pas au sein du gouvernement actuel, et je crois que le peuple est assez intelligent pour comprendre, même si le gouvernement nous menace d'élections générales.

Monsieur le président, même si certains partis politiques jouent à la politique et semblent être ici pour tenir des élections, nous y sommes en vue de l'administration de la chose publique, et nous allons administrer. Si d'autres partis courent après les élections et veulent essayer de nous faire peur pour nous faire avaler des bouchées qu'on ne veut pas absorber, ils se trompent grandement, parce que nous sommes précisément des gens qui n'avons pas peur de ces menaces, car le peuple est avec nous.

Nous défendons la cause du peuple; et tant que nous serons ici, notre devoir sera de défendre la cause du consommateur, la cause du peuple, en lui donnant tout ce à quoi il a droit, sans pour cela renverser l'équilibre des lois et des droits.

[M. Gauthier.]

Par ailleurs, les manufacturiers ont également des droits; ils ont le droit d'être protégés, mais pas au détriment du consommateur. Qu'on mette chaque chose à sa place, qu'on montre son vrai visage et qu'on se présente devant le peuple! Qu'on ose lui dire la vérité et on verra quelles en seront les conséquences, monsieur l'Orateur!

• (5.50 p.m.)

(Traduction)

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): En prenant la parole sur cet amendement proposé par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), j'aimerais dire tout d'abord que je suis fort surpris qu'il propose un amendement. Il ne désirait pas, avait-il dit, faire obstruction aux délibérations de la Chambre. Nous avons cédé dans ce cas pour qu'il soit procédé aux travaux gouvernementaux dont la Chambre est saisie. Il avait déclaré qu'il ne désirait pas faire d'obstruction; cependant, il a présenté l'amendement dont nous sommes saisis et l'a commenté. Je dois dire que nous n'avions pas profité de l'occasion parce que le gouvernement nous avait promis que nous aurions l'occasion de poursuivre un débat complet sur le sujet. Dans le discours du Trône, on déclare, et je cite:

Il vous sera demandé d'approuver une résolution au sujet de l'accord important, récemment conclu avec les États-Unis, sur l'industrie automobile.

Eh bien, nous attendions l'occasion de discuter cette très importante question et nous croyions que nous en aurions amplement la possibilité très bientôt. Cependant, lors de la motion sur les crédits provisoires, nous avons saisi l'occasion de signaler ce sujet à la Chambre. Le 31 mars, comme il est consigné à la page 13194 du hansard, j'ai signalé au gouvernement le fait qu'à titre de députés élus, nous n'avions jamais eu l'occasion de débattre ce sujet. Le traité a été signé avant même d'être déferé au Parlement.

Je comprends que l'exécutif du gouvernement canadien ne faisait rien d'illégal en signant ce traité avant de le présenter au Parlement. Cependant, j'aimerais signaler au gouvernement les paroles de feu M. Mackenzie King, ancien chef du parti, fort respecté, qui a dit, le 21 juin 1926, en cette enceinte, que les ministres canadiens de Sa Majesté, avant de conseiller la ratification d'un traité ou d'une convention affectant le Canada, ou de signifier l'acceptation d'un traité, d'une convention ou d'une entente entraînant des sanctions militaires ou économiques, s'assureront l'approbation du Parlement. L'occasion ne